

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-4-4

Séance du vendredi 7 mars 2008

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I - 1/08 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif 2008.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I - 4/02 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif Prévention Sociale et Médico Sociale (Politique G01 G02 G03)
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I - 4/05 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif Insertion et Autonomie (Politique H01)
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I - 4/04 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif Action en faveur des Personnes Handicapées (Politique I02)
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité en date du 22 janvier 2008
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde, dans le cadre de l'Action Sociale des subventions pour un montant de 285 880 € aux associations nommées ci après ;
- ☞ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2008 :
 - Fonction 42 Chapitre 65 Nature 6574 :
 - Aides : 3 050 €
 - Urilco : 500 €

- Association de Moyens de l'ISNAR-IMG : Congrès national annuel de la médecine générale en Alsace : 2 000 €
- Revivre Bassin Potassique : 460 €
- Alcool Abstinence Sundgau : 250 €
- La Croix Bleue : 460 €
- Les Anciens de Marienbronn : 460 €

Fonction 50 Chapitre 20 Nature 2042

- Jumeaux et Plus : 3 000 €

Fonction 51 Chapitre 65 Nature 6574 :

- Familles d'Accueil du Haut-Rhin : 1 800 €
- La Main Tendue A.D.E.P.A.P.E : 24 400 €
- L'Orée : 3 000 €
- Sépia : 22 000 €
- Enfance et Familles d'Adoption du Haut-Rhin (E.F.A) : 2 000 €
- Accueil des Familles de Malades Hospitalisées « Les Géraniums » : 1 800 €
- Ecole des Educateurs et Parents : 1 600 €
- ACCORD 68 dispositif DIMAVI : 100 000 €
- SOS Amitié : 2 000 €
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 1 600 €
- ATD Quart Monde : 32 300 €
- Secours Populaire : 5 000 €
- Coup d'Pouce-Boutique d'Insertion : 12 000 €
- Elan sportif : 6 750 €

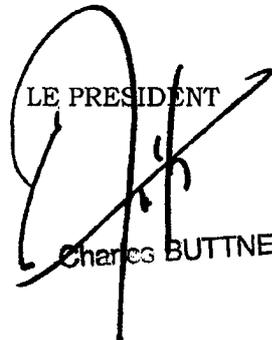
Fonction 52 Chapitre 65 Nature 6574 pour

- Ecole alsacienne de chiens-guides d'aveugles : 13 750 €
- Société des amis des aveugles et malvoyants du Haut-Rhin : 2 000 €
- UNIAT : 1 700 €
- ACLAM : 40 000 €

Fonction 58 Chapitre 65 Nature 6574

- Accueil des Demandeurs d'Asile : 2 000 €

- ☞ Autorise le Président à signer la convention ou l'avenant avec chacune des associations sur le modèle des documents type approuvés en commission permanente du 11 mai 2007, à l'exclusion de l'Association de Moyens de l'ISNAR-IMG et de l'Association Jumeaux et Plus.

LE PRESIDENT

 Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions